

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA  
COMMUNE DE PETITE-ILE**

**Affaire N°2020/3/03**

**Affaire N°2020/3/03**

L'an deux mille vingt, le quatre mai, à quinze heures, le Conseil d'Administration du CCAS dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge HOAREAU, Président du CCAS.

Date de la convocation : le 22 avril 2020.

<p><b>Nombre de membres : Neuf</b></p> <p><b>En exercice : Neuf</b></p> <p><b>Présents : six</b></p> <p><b>Votants : six</b></p>	<p><b>Présents :</b> Serge HOAREAU, Mimose SEVERIN ; Emmanuelle MUSSARD, Julie PAYET ; Jean Fred LEBRETON, Josiane GIGAN.</p> <p><b>Absents :</b> Anne Gaëlle ANTOU, Joseph Noël FONTAINE, Franck ANGLADE,</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Nadège HOAREAU, Directrice du CCAS</p>

**AFFAIRE N°2020/3/03  
Approbation du Compte Administratif 2019**

Le Président expose au Conseil :

Il rappelle qu'au cours de la présente séance, affaire n°2, l'Assemblée s'est prononcée sur le Compte de Gestion 2019 du CCAS.

Il convient désormais d'examiner le Compte Administratif 2019 de ce même budget et de se prononcer sur son exécution définitive ainsi que sur les résultats comptables qui s'y dégagent.

Il précise néanmoins qu'il y a lieu au préalable de procéder à l'élection d'un président de séance.

En effet, conformément à l'article L2121-14 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du Président

Accusé de réception en préfecture  
974-269740056-20200504-2020-3-03-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2020  
Date de réception préfecture : 07/05/2020

d'Administration élit en son sein un président de séance. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il **doit se retirer au moment du vote**.

Le Président demande donc au Conseil d'Administration de bien vouloir **élire un Président de séance** et passe ensuite à la présentation du Compte Administratif 2019.

Le Compte Administratif 2019 du CCAS peut se résumer ainsi :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	20 000,00	685 000,00	705 000,00
<b>Recettes nettes réalisées (a)</b>	<b>10 891,53</b>	<b>504 675,30</b>	<b>515 566,83</b>
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	20 000,00	685 000,00	705 000,00
<b>Dépenses nettes réalisées (b)</b>	<b>5 660,50</b>	<b>489 066,85</b>	<b>494 727,35</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(a-b) Excédent	+ 5 231,03	+ 15 608,45	+ 20 839,48
(b-a) Déficit			
<b>RESULTATS 2018 REPORTEES</b>			
Excédent	+ 8 883,11	+ 142 030,97	+ 150 914,08
Déficit			
<b>RESULTATS BRUTS DE CLOTURE</b>			
Excédent (c)	+ 14 114,14	+ 157 639,42	+ 171 753,56
Déficit (d)			
<b>RESTES A REALISER REPORTEES</b>			
Dépenses (e)	0,00	0,00	0,00
Recettes (f)	0,00	0,00	0,00
<b>Soldes des restes à réaliser (g)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTATS NETS DE CLOTURE</b>			
Excédent (c+g)	+ 14 114,14	+ 157 639,42	+ 171 753,56
Déficit (d+g)			

## I/ LES RESULTATS

Comme le montre le tableau précédent, le résultat brut global de clôture (résultat brut de fonctionnement + résultat brut d'investissement) est excédentaire de + 171 753,56 €.

Le résultat à affecter correspond quant à lui au résultat brut de fonctionnement, c'est à dire + 157 639,42 €.

Compte tenu qu'il n'y a pas de restes à réaliser constatés en dépenses et recettes au 31 décembre 2019 en fonctionnement comme en investissement, le Compte Administratif de 2019 dégage donc un résultat net global excédentaire de + 171 753,56 €.

## II/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La situation se présente de la façon suivante :

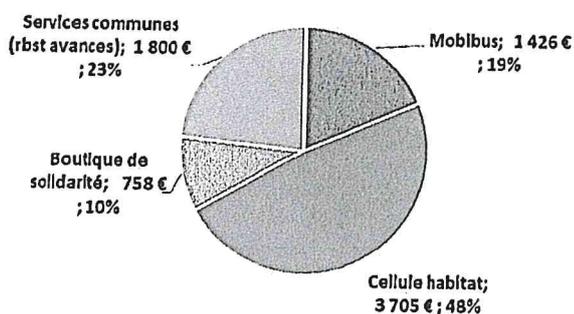
**Les recettes de fonctionnement** : le montant définitif des titres émis (rattachements compris) est de 504 675,30 €, dont notamment 487 722,02 € de dotations et de subventions (chap. 74) et 6 192,38 € de remboursement sur la rémunération des agents (chap. 013).

Accusé de réception en préfecture  
974-269740056-20200504-2020-3-03-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2020  
Date de réception préfecture : 07/05/2020

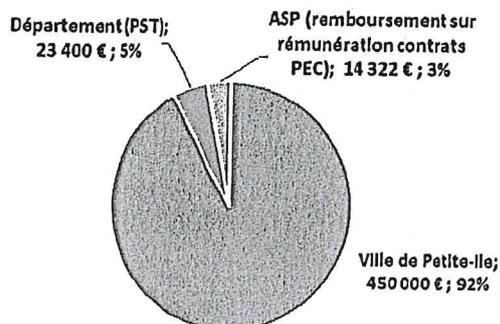
Parmi les dotations on retrouve la subvention d'équilibre de la ville pour un montant de 450 000 €, soit 89,17 % des recettes réelles de la section.

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	3 000,00	6 192,38	0,00	0,00	-3 192,38
70	Produits des services, du domaine et ventes...	7 000,00	7 688,65	0,00	0,00	-688,65
74	Dotations et participations	530 000,00	487 722,02	0,00	0,00	42 277,98
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,41	0,00	0,00	-1,41
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>540 000,00</b>	<b>501 604,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 395,54</b>
77	Produits exceptionnels	2 969,03	3 070,84	0,00	0,00	-101,81
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>542 969,03</b>	<b>504 675,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 293,73</b>
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>542 969,03</b>	<b>504 675,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 293,73</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 142 030,97				

**Répartition des produits de services par secteurs d'activité**



**Répartition des dotations par financeurs**

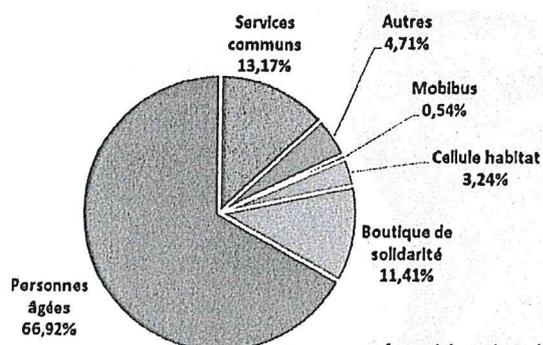


**Les dépenses de fonctionnement :** le montant définitif des mandats émis (rattachements compris) est de 489 066,85 €, dont notamment :

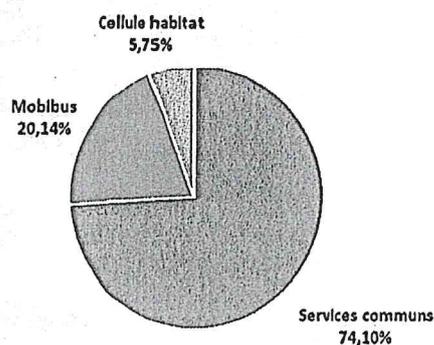
- 378 095,27 € de charges de personnel (chap. 012), soit 78,92 % des dépenses réelles de fonctionnement (-3,9 k € par rapport à 2018)
- 48 728,65 € de charges à caractère général (chap. 011), soit 10,17 % des dépenses réelles de fonctionnement, quasi constant par rapport à 2018.
- 51 377,59 € d'aides et secours (chap. 656), soit 10,72 % des dépenses réelles de fonctionnement, en augmentation par rapport à 2018 (+10,6 k €)

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	85 000,00	44 763,61	3 965,04	0,00	36 271,35
012	Charges de personnel et frais assimilés	450 000,00	378 095,27	0,00	0,00	71 904,73
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	803,47	65,38	0,00	1 131,15
656	Aides et secours		51 377,59	0,00	0,00	-51 377,59
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>637 000,00</b>	<b>475 039,94</b>	<b>4 030,42</b>	<b>0,00</b>	<b>157 929,64</b>
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues	32 800,00				
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>674 800,00</b>	<b>475 039,94</b>	<b>4 030,42</b>	<b>0,00</b>	<b>195 729,64</b>
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	10 200,00	9 996,49			203,51
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>10 200,00</b>	<b>9 996,49</b>			<b>203,51</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>685 000,00</b>	<b>485 036,43</b>	<b>4 030,42</b>	<b>0,00</b>	<b>195 933,15</b>
Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

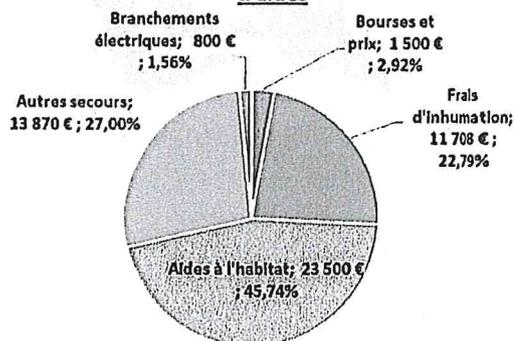
**Répartition des charges à caractère général par "secteur d'activités"**



**Répartition des Charges de personnel par "secteur d'activités"**



**Répartition des aides et secours par type d'aides**



### III/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La situation se résume de la façon suivante :

En 2019, les dépenses d'investissement se limitent aux seules dépenses d'équipement qui se sont élevées à 5 660,50 € (chap. 21). Ces dépenses ont concerné principalement le renouvellement de matériels techniques pour la cellule Habitat.

Ces dépenses ont été financées par les ressources propres du CCAS.

Aucun reste à réaliser n'a été constaté en dépenses et recettes d'investissement au 31/12/2019.

Accusé de réception en préfecture  
974-269740056-20200504-2020-3-03-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2020  
Date de réception préfecture : 07/05/2020

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
21	Immobilisations corporelles	17 500,00	5 660,50	0,00	11 839,50
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>20 000,00</b>	<b>5 660,50</b>	<b>0,00</b>	<b>14 339,50</b>
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...1	Total des opé pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>20 000,00</b>	<b>5 660,50</b>	<b>0,00</b>	<b>14 339,50</b>
	<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
	<b>TOTAL</b>	<b>20 000,00</b>	<b>5 660,50</b>	<b>0,00</b>	<b>14 339,50</b>
	Pour information D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 0,00			

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dot fonds divers et réserves	916,89	895,04	0,00	21,85
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>916,89</b>	<b>895,04</b>	<b>0,00</b>	<b>21,85</b>
45...2	Total des opé pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>916,89</b>	<b>895,04</b>	<b>0,00</b>	<b>21,85</b>
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (1)	10 200,00	9 996,49		203,51
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>10 200,00</b>	<b>9 996,49</b>		<b>203,51</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>11 116,89</b>	<b>10 891,53</b>	<b>0,00</b>	<b>225,36</b>
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 8 883,11			

Après sa présentation, le Président demande au président de séance de bien vouloir soumettre au vote du Conseil d'Administration :

1/ Le Compte Administratif 2019 du CCAS,

2/ Les résultats bruts de 2019 arrêtés en euros aux montants suivants

- Fonctionnement : + 157 639,42 €
- Investissement : + 14 114,14 €

, soit un résultat brut excédentaire de + 171 753,56 €

Le Conseil est invité à en délibérer.

Le Président s'abstient de voter et désigne madame Emmanuelle Mussard comme Présidente de séance, et il sort de la salle.

Accusé de réception en préfecture 974-269740056-20200504-2020-3-03-DE Date de télétransmission : 07/05/2020 Date de réception préfecture : 07/05/2020
--

L'exposé du Président entendu,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le Compte administratif 2019 du CCAS.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture  
Le : .....  
Et publication ou notification  
Du : .....

Le Président du CCAS  
Serge HOAREAU



Accusé de réception en préfecture  
974-269740056-20200504-2020-3-03-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2020  
Date de réception préfecture : 07/05/2020